

COMMUNE DE SAULNIERES

Compte rendu de la réunion du 03 juillet 2014

Convocations du 28 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le trois juillet, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMANO, Maire -Adjoint

Présents : MM. ROMANO. DEMERRE. TOUTIN. LE VALEGANT. ROSSI. PELLETIER. Mmes ROLLAND. LAUVERNIER. TANNÉ-DUSAPIN. CAMPAS

Absents : Mme TREMBLAY (pouvoir à M. PELLETIER). MM. ALBERT. ALLEAUME. Mme GAUDRY. Mme CHAUVIN.

Secrétaire de séance : Mme LAUVERNIER

- Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 3 Juin 2014
-
- **Foire à Tout 2014 du 7 septembre** : le conseil municipal vote les tarifs : emplacement : 2.50 €/ml, boisson 1.50 €, frites, sandwich : 1.50 € saucisse frite : 1.50 €+ 0.50 €(suppl), café : 0.50 €
L'affichage se fera courant août.
- **14 juillet** : les achats se feront la semaine prochaine, des nouveaux jeux, pas de mouton mais un lapin qui devra être baptisé, veste à boutons...
-
- **Tarifs transport scolaire** :
Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture des nouveaux tarifs du transport scolaire et demande au conseil municipal de se prononcer sur la participation apportée par la commune. La communauté d'Agglomération du Drouais, ayant pris à sa charge le transport des élèves de son territoire en direction des établissements scolaires de Dreux et Vernouillet facture l'abonnement annuel, par élève, au montant de 172.60 €+ les frais d'élaboration de la carte de 9 euros + 6.50 € en cas de non restitution de la carte de l'année précédente
Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de conserver une participation communale de 50 % soit:
pour la carte annuelle:
 - 172.60 €X 50 % = 86.30 euros à la charge de la commune et
 - 172.60 €X 50 % = 86.30 euros à la charge de la famille par enfant.Les 9 € d'élaboration de la carte ainsi que les 6.50 € pour la fourniture d'une nouvelle carte sont complètement à la charge de la famille.
Ce qui fait un coût pour la famille de:
 - 86.30 €+ 9 €= 95.30 € ou éventuellement
 - 95.30 €+ 6.50 €= 101.80 €Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR adopte ces nouveaux tarifs
- **Ecole** : les activités périscolaires auront lieu du lundi au jeudi de 16 h à 17 h .
- Une demande de participation aux frais de fonctionnement pour l'école sainte Marie de Brezolles pour 2 enfants de Saulnières est sollicitée. Le conseil ne donne pas suite, la commune disposant d'écoles et de structures pour accueillir les enfants.
-
- **Monsieur Stéphane Pelluard** a pris ses fonctions comme employé communal, pendant l'arrêt de Didier Lhémy. Il a débuté le 1^{er} juillet pour 20/35^e (lundi – jeudi et vendredi matin). Il s'agit d'un contrat par l'association GRACES, l'Eta prend en charge 90 % de sa rémunération.
- Sébastien DESLANDES est pris en contrat de remplacement pour 10/35^e (lundi matin et vendredi toute la journée).

- Il est donné lecture d'un courrier de M Brun de Morvillette signalant que les branches d'un arbre vont dans les fils électriques (M. Gustin) et la haie de M. Mme Backes gêne la visibilité sur la RD 104. Une réponse lui sera apportée ainsi qu'un courrier aux 2 personnes concernées.
- Problème de Vitesse sur le chemin de la Bellassière (demande de pose provisoire (pendant le travaux de panneaux 30 km/h) ainsi que Chemin de Bretonnières où les personnes ne respectent pas la déviation proposée.
- Un devis est proposé par une entreprise de maçonnerie de Laons pour une réfection du monument aux morts du cimetière. Montant 1020 euros TTC. Le devis est accepté, les travaux pouvant être faits en octobre avant la commémoration du 11 novembre (centenaire du 11 novembre 1914).
- Plan de canicule : mettre en place une caution au niveau local. Compte tenu des délais trop courts, cela ne pourra se faire cette année (courrier aux personnes isolées de + 70 ans – demande de réponse sous 10 jours) et envoyer le tout à la Gendarmerie).
- Enquête publique pour le projet éolien sur la commune de Marville Moutiers Brûlé. Personne n'est venu consulter le dossier. Aucun avis ne sera émis.
- La préfecture d'Eure et Loir a adressé son arrêté qui porte sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres d'eure-et-loir : Saulnières est concernée sur Morvillette : la RD 928 sur la totalité de sa traversée – la catégorie de la structure est 3 – la largeur des secteurs affectés par le bruit et de 100 mètres en tissu ouvert. Une mise à jour complète sera réalisée en 2017.
- Une opération capture de chats se fera du 21 au 26 juillet sur les routes de Fontaine, chemin du Buisson Maloux et Allée Saint Victor. Une information sera adressée aux habitants concernés.

TOUR DE TABLE :

- Mme Rolland : a assisté au tirage des Jury d'assises ; la commune a été retenue (3 personnes concernées).
 - Demande une réunion pour le projet d'aménagement de la fonderie afin que cela soit présenté au nouveau conseil.
- M. Rossi : indique que le site internet de Saulnières est dans sa phase d'aboutissement.
- M. Le Valégant : demande si les nouveaux horaires pour le bruit, discuté en réunion sont mis en place (samedi 14 h au lieu de 15 h).
Concernant les personnes qui ne respectent pas ces horaires, une info de rappel leur sera adressée directement.
 - Demande qu'une visite de la commune soit envisagée pour constater les divers travaux à effectuer.
 - Demande quelle démarche peut être faite pour faire venir un commerçant ambulant sur la commune.
 -
- M. Toutin : demande si les abords de la salle polyvalente peuvent être dessouchés.
Les travaux seront à réalisés lors du passage des entreprises pour l'assainissement.
- Mme Lauvernier : Problème excessive route de châtaincourt, les priorités à droite ne sont pas respectées dans l'entrée de Bretonnières en provenance de Châtaincourt.
Voir avec le conseil général.
 - Trouver une solution pour l'eau stagnante route de châtaincourt.
- M. Romano :indique que la réception de la 5^e classe a eu lieu, les peintures extérieures seront réalisées pendant les grandes vacances.

Séance levée à 23 h

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres présents,